

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



116^e séance – jeudi, le 9 janvier 2014

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès-verbal

Présents

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (n^o 9)
M. François Charron-Doucet, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Pierre Girard, citoyen

Absents

Mme Victoria Reichel, citoyenne
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre
Mme Fériel Rahmani, commission jeunesse

Secrétaire

Mme Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
M. Ronald Bilodeau, responsable – Service des travaux publics
Mme Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la politique environnementale
Mme Marie-Josée Casaubon, responsable de la section planification et environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière préside la Commission. Elle souhaite la bienvenue aux membres présents. Chaque membre se présente lors d'un tour de table.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18h06.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par Mme Laferrière et appuyé par Mme Normand, est accepté :

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 5 septembre 2013
5. Signature du procès verbal de la séance du 5 septembre 2013
6. Suivi du procès verbal de la séance du 5 septembre 2013
7. Acceptation du calendrier de travail 2014 :
 - a. Date de la prochaine assemblée : *le 6 février 2014*
 - b. Assemblée de mars – validation de la date 6 mars ou autre option
8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :
 - a. *La viabilité hivernale (Ronald Bilodeau) – 30 minutes*
 - b. *Bilan du projet d'éradication de l'herbe à poux (Jacinthe Grégoire)- 30 minutes*
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013

L'adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013 est proposée par M. Charron-Doucet et appuyée par M. Bergeron.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013 est signé par Mme Laferrière.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013

Aucun commentaire

7. Acceptation du calendrier de travail 2014 :

- a. Date de la prochaine assemblée : *le 6 février 2014*
- b. Assemblée de mars – validation de la date 6 mars ou autre option

Mme Laferrière propose la date du 6 mars et est appuyé par la majorité.

8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :

- a. *La viabilité hivernale (Ronald Bilodeau)*

M. Bilodeau débute sa présentation en faisant un compte rendu des deux dernières années. En 2011, son équipe a fait le constat que leurs pratiques ne sont pas optimales. En 2012-2013, une firme consultante a fait la calibration des outils et a estimé une surutilisation de sel de 50 %. Suite aux résultats de cette étude, l'équipe de M. Bilodeau a fait des essais avec différents types de sel (traités et non-traités). Ainsi, ils ont réussi à diminuer l'utilisation de sels de 40 %. De plus, l'embauche d'un responsable en viabilité hivernale a eu cours afin de poursuivre les projets d'amélioration.

La Ville est en infraction depuis quelques années car elle envoie trop de sel (chlorures) par ruissellement dans l'environnement. Après avoir évalué deux options pour traiter les eaux polluées, celle du marécage avec plantes s'avère concluante. La prochaine étape sera d'évaluer les coûts et de réaliser le projet.

Il est reconnu que l'utilisation de GPS peut aider à la gestion des parcours de la flotte. Une étude sera faite en 2014 pour déterminer les besoins en GPS pour les équipes de déneigement de la Ville.

Mme Normand partage à M. Bilodeau qu'il est très difficile de marcher sur les trottoirs et M. Bergeron soulève le fait que les journaux ont rapportés que la Ville a perdu le contrôle de la situation des trottoirs.

M. Bilodeau confirme qu'effectivement les conditions hivernales rencontrées ont créées des accumulations de glace sur les trottoirs. Parmi ses machines disponibles pour déneiger les trottoirs, les tracteurs à ferme ne sont pas assez forts compte tenu des conditions et les chenillettes bombardier ne sont pas assez nombreuses étant donné leur prix (240 000\$). Pour remédier à ce problème, ils ont loué des chenillettes. De plus, pour augmenter la sécurité des piétons, un mélange de pierre de riz et de sel est utilisé.

M. Bergeron suggère que le service des communications explique aux citoyens la raison d'être et que les élus voient la politique de déneiger un trottoir sur 2.

Mme Laferrière demande quel est le budget total pour le déneigement ? M. Bilodeau précise qu'un budget de 15 millions est alloué et que ces coûts sont très bas comparativement à Montréal.

b. Bilan du projet d'éradication de l'herbe à poux (Jacinthe Grégoire)

Le bilan du projet d'éradication de l'herbe à poux a été rendu disponible pour lecture quelques jours avant cette rencontre. Il n'y a pas eu de présentation à la demande de la majorité pour passer immédiatement aux questions.

Suite au bilan des 3 années, il est suggéré par le Service de l'environnement de poursuivre les actions afin de diminuer la présence de pollen selon les recommandations de l'Agence de la santé publique. En effet, cette agence suggère fortement d'opter pour la tonte des espaces infestés pour optimiser le rapport coût/efficacité.

Deux options sont présentées ainsi qu'un projet pilote :

L'option A consisterait à maintenir la campagne de sensibilisation et à opter pour la tonte aux endroits très problématiques. Un budget de 20 000 \$ sur une base annuelle serait nécessaire. Cette option est proposée à titre de minimum pour continuer la lutte à cette plante nuisible.

L'option B permettrait aussi de diffuser la campagne de sensibilisation. Toutefois, elle permettrait d'augmenter les endroits, ayant un degré d'infestation élevée, qui bénéficier aient d'une tonte. De plus, l'épandage écologique serait poursuivi aux endroits très problématiques et non accessibles par un tracteur de tonte. Cette option nécessiterait un budget de 50 000 \$ sur une base annuelle.

Le projet pilote consisterait à ensemercer des graines de plantes compétitives pour prévenir la croissance de l'herbe à poux. Cette idée a été recommandée par un spécialiste en santé environnementale à santé publique Outaouais. Un montant de 10 000 \$ annuel pour une période de 2 ans serait nécessaire pour ce projet.

Les membres recommandent de ne pas créer un comité régional tel que suggéré par le Service de l'environnement.

Mme Laferrière demande le vote sur les deux options et l'ajout du projet pilote.

CONSIDÉRANT QU'un projet d'éradication de l'herbe à poux a été mené par le service de l'environnement depuis 3 ans et que le financement prend fin en 2013.

CONSIDÉRANT QUE les résultats du projet démontrent que des améliorations dans les façons de faire et que des nouvelles méthodes portent fruit selon l'Agence de la santé publique.

CONSIDÉRANT la possibilité de réaliser un projet pilote pour une période de deux ans en implantant des plantes compétitives à l'herbe à poux afin de réduire sa présence.

Il est proposé par Mme Laferrière, et appuyé par M. Girard, que le projet de contrôle de l'herbe à poux soit poursuivi avec un budget de 50 000 \$ pour 3 ans et qu'un projet pilote sur les plantes compétitives soit réalisé avec un budget de 10 000 \$ pour deux ans.

R-CCEDD-2014-01

Que cette Commission recommande aux élus de la ville de soutenir la poursuite du programme d'éradication de l'herbe à poux.

Que cette Commission recommande au Conseil d'adopter l'option 2 et le projet pilote proposé par le Service de l'environnement et d'octroyer par conséquent, un budget total de 60 000 \$ en 2014, 2015 et de 50 000 \$ en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions citoyennes

Aucune question

9. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Girard et appuyée par Mme Normand à 20h45.